

SESSION DE RATRAPPAGE DU DNB

Madame, Messieurs,

La session de remplacement se déroulera **les 16 et 17 septembre 2019**.

Les conditions pour cette session sont largement assouplies. Aux motifs réglementaires habituels s'ajoutent, à titre exceptionnel, les motifs liés à des départs pour raison familiale, séjour linguistique, ou tout autre motif sous réserve que des justificatifs (par exemple, des titres de transport) soient produits.

L'imprimé de demande de la session de remplacement, téléchargeable sur notre site, est à transmettre à :

pole.examensetconcours84@ac-aix-marseille.fr,

au plus tard le vendredi 5 juillet 2019.

Vous disposerez jusqu'au lundi 2 septembre pour adresser au pôle des examens et concours les justificatifs correspondants.

Je rappelle que depuis la session 2018, un candidat inscrit à la session de remplacement ne passe que l'(les) épreuve(s) à laquelle/auxquelles il a été absent. Il conserve ses notes acquises aux épreuves où il a été présent, y compris la note de l'épreuve orale.

L'inscription à la session de remplacement au plus tard le 5 juillet implique automatiquement la publication des résultats du candidat en septembre et non pas le 11 juillet 2019.

Autre précision : il n'existe pas de note éliminatoire au DNB. Un candidat peut être admis en étant absent à une ou plusieurs épreuves.

Nous restons à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez nécessaire.